

# **CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**

## **ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE**

**SESSION 2025**

### **EP3 – SUJET 1**

### **EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL INDIVIDUEL**

**Le sujet comprend 19 pages, numérotées de 1/19 à 19/19.**

- ▶ **Le contexte professionnel**
- ▶ **Les questions et annexe à compléter (projet d'accueil)**
- ▶ **Le dossier documentaire :**
  - Document 1 : Plan de la maison de l'assistant(e) maternel(le)
  - Document 2 : Les habitudes de vie de Paul et les souhaits de sa famille
  - Document 3 : Le PAI alimentaire de Paul
  - Document 4 : La liste des aliments autorisés et à exclure pour les intolérants au gluten
  - Document 5 : Les fruits et légumes de saison
  - Document 6 : La liste du matériel et des produits

**L'ensemble des documents est à remettre aux membres du jury  
à la fin de l'entretien.**

**L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.**

|                                                          |                                                   |                |              |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|--------------|
| CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE                 | 25-CAP-AEPE-EP3                                   | <b>SUJET 1</b> | Session 2025 |
| Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel | Durée : 1h30 de préparation<br>25 min d'entretien | Coef. : 4      | Page 1/19    |

## CONTEXTE PROFESSIONNEL

Vous êtes assistant(e) maternel(le) agréé(e), titulaire du CAP AEPE, célibataire sans enfant. Vous avez obtenu un agrément pour accueillir 2 enfants de moins de 3 ans à votre domicile situé à Dijon.

Vous habitez un pavillon non-fumeur, de type F3 de plain-pied, agrémenté d'une terrasse et entouré d'un jardin clôturé de 300 m<sup>2</sup>. Vous possédez 2 petits chiens.

Vous accueillez les enfants dans la pièce de vie (cuisine/séjour), dans laquelle vous avez aménagé un espace jeux face à la cuisine et au salon. Chacune des deux chambres accueille un lit à barreaux dédié au sommeil des enfants. Toute la maison est carrelée.

Vous habitez à proximité d'une aire de jeux pour les enfants de 1 à 6 ans et d'un Relais Petite Enfance (RPE) qui propose des activités et des ateliers tous les matins de 9h30 à 11h30. Vous préparez les repas à partir de produits de saison achetés au marché ou dans un magasin bio.

Vous accueillez Amélie, âgée de 2 ans, depuis ses 3 mois, du lundi au vendredi de 07h00 à 17h00.

Vous accueillez également Paul, 18 mois. Sa famille s'est installée récemment dans la région. Le planning de garde est établi pour un accueil de 09h00 à 18h00 du lundi au jeudi. Vous débutez l'adaptation de Paul depuis lundi. Aujourd'hui, jeudi, il sera présent, sans ses parents, de 10h00 à 16h00. Paul est intolérant au gluten.

### PARTIE : QUESTIONS

Pendant le temps de préparation (1h30), répondre aux questions suivantes à partir du contexte professionnel et de l'ensemble du dossier documentaire fourni.

#### **QUESTION 1 (ANNEXE 1)**

Décrire le contexte de votre intervention en précisant :

- Le déroulement d'une journée « type » de l'arrivée du premier enfant au départ du dernier enfant.
- L'entretien journalier et hebdomadaire du lieu d'accueil.

#### **QUESTION 2 (ANNEXE 2)**

Compléter l'extrait du projet d'accueil de Paul.

#### **QUESTION 3 (ANNEXE 3)**

Élaborer un menu pour le déjeuner de Paul.

À l'oral devant le jury, présenter :

- Le déroulement d'une journée « type ».
- Le menu pour le déjeuner de Paul.

Pendant l'entretien, le jury vous interrogera sur l'ensemble des questions préparées.

|                                                          |                                                   |                |              |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|--------------|
| CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE                 | 25-CAP-AEPE-EP3                                   | <b>SUJET 1</b> | Session 2025 |
| Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel | Durée : 1h30 de préparation<br>25 min d'entretien | Coef. : 4      | Page 2/19    |

**QUESTION 1 :**

- Décrire le déroulement d'une journée « type » de l'arrivée du premier enfant au départ du dernier enfant :

- Décrire l'entretien journalier et hebdomadaire du lieu d'accueil :

|                                                          |                                                   |                |              |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|--------------|
| CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE                 | 25-CAP-AEPE-EP3                                   | <b>SUJET 1</b> | Session 2025 |
| Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel | Durée : 1h30 de préparation<br>25 min d'entretien | Coef. : 4      | Page 3/19    |

**QUESTION 2 : Compléter l'extrait du projet d'accueil de Paul.****EXTRAIT DU PROJET D'ACCUEIL****NOM & Prénom de l'enfant : MARTINEAU-JACQUES Paul****PRÉAMBULE**

PARENTS, vous avez choisi de confier votre enfant à un(e) assistant(e) maternel(le).

L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) est un professionnel de la Petite Enfance. Il/Elle est agréé(e) par le département – service de Protection Maternelle & Infantile. En complément des parents, il/elle a la responsabilité, pendant les temps d'accueil, du bien-être et de l'éducation des enfants qui lui sont confiés. Il/Elle a suivi une formation obligatoire. Il/Elle a fait le choix d'accueillir votre enfant.

Il est conseillé de prendre du temps avec l'assistant(e) maternel(le) pour faire connaissance avant tout engagement.

Il est donc nécessaire de vous rencontrer sur des temps où chacun est disponible pour échanger et décider de cet accueil.

Avant le début effectif de l'accueil, il est très important de prévoir une période d'adaptation. Celle-ci permettra à l'enfant, ses parents et l'assistant(e) maternel(le) de créer une relation de confiance réciproque pour que la séparation se passe en douceur.

Nous vous proposons de compléter ce « projet d'accueil », dans lequel parents et assistant(e) maternel(le) précisent les modalités de prise en compte des habitudes et des besoins de l'enfant. L'assistant(e) maternel(le) s'engage à garantir sa santé, sa sécurité, son épanouissement, son éveil dans le cadre d'un projet éducatif concerté.

Il est par ailleurs important que, lors des échanges quotidiens, les parents et l'assistant(e) maternel(le) dialoguent sur les rythmes de l'enfant, les sorties, les jeux et activités et les moyens de favoriser les acquisitions.

Ainsi, vous pourrez inclure dans ce document les précisions jugées nécessaires et les modifier en fonction des besoins et de l'âge de votre enfant.

Ce projet signé par les 2 parties est à compléter en 2 exemplaires :

- un pour les parents employeurs,
- un pour l'assistant(e) maternel(le).

|                                                          |                                                   |                |              |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|--------------|
| CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE                 | 25-CAP-AEPE-EP3                                   | <b>SUJET 1</b> | Session 2025 |
| Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel | Durée : 1h30 de préparation<br>25 min d'entretien | Coef. : 4      | Page 4/19    |

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

| LES PARENTS                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom : MARTINEAU<br>Prénom : Louis<br>Adresse : 21 Rue de la Liberté<br>Code postal : 21 000<br>Ville : DIJON<br>Domicile : 03.73.72.24.12<br>Portable : 06.15.12.89.75<br>Professionnel : 03.73.72.15.29 | Nom : JACQUES<br>Prénom : Sabrina<br>Adresse : 21 Rue de la Liberté<br>Code postal : 21 000<br>Ville : DIJON<br>Domicile : 03.73.72.24.12<br>Portable : 06.14.24.25.99<br>Professionnel : 03.73.72.26.79 |

| L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)                                                                                                                                                                                  |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Nom : MULLER<br>Prénom : Eden<br>Adresse : 48 Rue Danton<br>Code postal : 21 000<br>Ville : DIJON<br>Téléphone                      Domicile : 03.73.72.68.46                      Portable : 06.65.24.12.14 |  |

| MÉDECIN TRAITANT ET/OU PÉDIATRE                                                                        |                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Médecin traitant :</u><br>Dr Pascal Cornu<br>2, Place des Moulins<br>21 230 Dijon<br>03.73.72.55.29 | <u>Pédiatre :</u><br>Dr Patrice Douillet<br>2, Allée des Aubépines<br>21 000 Dijon<br>03.73.72.98.13 |



Pour le bien-être de l'enfant, un dialogue est nécessaire entre parents et assistant(e) maternel(le), à partir de quelques repères.

### LA PÉRIODE D'ADAPTATION : FAIRE CONNAISSANCE

L'enfant s'accommode de bien des choses, y compris de se séparer de ses parents, à condition d'avoir deux certitudes : celle de les retrouver et celle qu'il est aimé.

Plusieurs rencontres en présence de l'enfant sont utiles entre les parents et l'assistant(e) maternel(le) pour un accompagnement et une séparation en douceur.

La période d'adaptation est donc indispensable pour tous car elle permet :

- à l'enfant de prendre des repères dans ce nouvel environnement,
- aux parents et à l'assistant(e) maternel(le) de poser les bases d'une bonne entente et de s'assurer de la continuité de la prise en charge quotidienne (sécurité, alimentation, repères éducatifs et affectifs...).

Les temps d'accueil lors de la période d'adaptation doivent être progressifs, variables et personnalisés, d'abord quelques heures puis quelques demi-journées... Elle doit se prévoir, après signature du contrat, dans les 15 jours qui précèdent l'accueil.

| Planning convenu pour la période d'adaptation de Paul<br>avec ou sans la présence des parents : |       |          |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------|-------|
| Lundi                                                                                           | Mardi | Mercredi | Jeudi |
| .....                                                                                           | ..... | .....    | ..... |
| .....                                                                                           | ..... | .....    | ..... |

|                                                          |                                                   |                |              |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|--------------|
| CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE                 | 25-CAP-AEPE-EP3                                   | <b>SUJET 1</b> | Session 2025 |
| Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel | Durée : 1h30 de préparation<br>25 min d'entretien | Coef. : 4      | Page 6/19    |

## LE MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE

L'assistant(e) maternel(le) s'engage à fournir le matériel adapté selon l'âge et les besoins de l'enfant pour l'accueillir. Ce matériel doit être conforme aux normes en vigueur :

- transat,
- lit propre à chaque enfant accueilli,
- chaise haute,
- siège-auto ou rehausseur,
- landau, poussette,
- jeux, jouets.

Le trotteur ne favorise pas le développement moteur de l'enfant.

Par ailleurs, vous pouvez décider de qui fournit :

|                                  | Parents | Assistant(e) maternel(le) |
|----------------------------------|---------|---------------------------|
| Biberons                         | X       |                           |
| Autres matériels de puériculture |         | X                         |

Rappel : L'indemnité d'entretien permet également à l'assistant(e) maternel(le) de s'équiper et de remplacer régulièrement le matériel.

## LE DOUDOU – LA SUCETTE

L'objet que l'enfant affectionne particulièrement (peluche, poupée, doudou, sucette...) l'aide à tisser des liens entre les milieux où il vit.

### ► Utilisation du doudou, de la sucette lors des activités, pour les temps de sieste de Paul...

.....

.....

.....

.....

## LE REPOS

Les temps de sommeil doivent être proposés dans un lieu adapté et habituel.

Les conditions de sommeil recommandées pour un bébé :

- chambre 18°C à 20°C,
- retirer les chaînes, cordons qui pourraient le blesser au niveau du cou, ainsi que ses vêtements et ses chaussures.
- pas trop couvert : utiliser une turbulette ou un sur-pyjama,
- couché sur le dos, sur le matelas d'origine bien adapté aux dimensions du lit (NE JAMAIS METTRE 2 MATELAS).

De la qualité du sommeil dépend l'équilibre et le bon développement de l'enfant. S'il dort mal ou insuffisamment, il devient fatigué, nerveux. Aussi, il est important de respecter son rythme, chaque enfant doit disposer d'un lit qui lui est personnel dans un espace calme.

► **Habitudes d'endormissement de Paul (sucette, doudou, horaires...)**

.....

.....

.....

.....

.....

|                                                          |                                                   |                |              |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|--------------|
| CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE                 | 25-CAP-AEPE-EP3                                   | <b>SUJET 1</b> | Session 2025 |
| Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel | Durée : 1h30 de préparation<br>25 min d'entretien | Coef. : 4      | Page 8/19    |

## LES JEUX, LES ACTIVITÉS D'ÉVEIL, LES SORTIES

C'est en l'accompagnant dans des jeux et des activités diverses que l'enfant s'éveille, apprend et développe ses facultés. Comptines, chansons, histoires, livres peuvent servir de support pour intégrer le langage et l'amener plus tard au plaisir de la lecture.

L'assistant(e) maternel(le) joue avec l'enfant et peut aussi, à certains moments, le laisser jouer seul toujours en sa présence.

La télévision ne favorise pas l'éveil de l'enfant, elle est à utiliser avec parcimonie. Les modalités d'utilisation sont à définir avec les parents.

Les activités extérieures, promenades ou activités partagées au relais, à la bibliothèque, ludothèque favorisent l'éveil de l'enfant et sont bénéfiques. Elles doivent être organisées en prenant en compte le rythme et l'âge de chaque enfant accueilli, le sommeil et aussi la saison.

Rappel : L'indemnité d'entretien permet notamment à l'assistant(e) maternel(le) de s'équiper en jeux d'éveil éducatifs et matériels adaptés aux différents âges des enfants accueillis.

### ► Proposition d'activités pour Paul

.....

.....

.....

.....

.....

|                                                          |                                                   |                |              |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|--------------|
| CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE                 | 25-CAP-AEPE-EP3                                   | <b>SUJET 1</b> | Session 2025 |
| Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel | Durée : 1h30 de préparation<br>25 min d'entretien | Coef. : 4      | Page 9/19    |

## L'ALIMENTATION

L'adaptation aux différents aliments doit être progressive et s'appuyer sur une étroite concertation entre la famille et l'assistant(e) maternel(le).

Un goût inconnu, une consistance nouvelle peuvent surprendre l'enfant. Ne jamais tenter de vaincre un refus par la force ou la contrainte.

Le moment du repas doit être convivial, l'appétit respecté : c'est un temps fort de l'accueil.

Pour des conseils diététiques, vous pouvez contacter une puéricultrice du service de Protection Maternelle & Infantile du département.

Une attention particulière sera portée sur l'hygiène des mains et le matériel utilisé, la cuisson et la conservation des aliments.

Les parents doivent fournir le lait et l'eau minérale adaptés.

Lors de la diversification alimentaire, il est convenu que :

|                                                                               | Oui | Non |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|
| Les parents fourniront les repas complets                                     |     | X   |
| L'assistant(e) maternel(le) préparera les repas, selon les horaires d'accueil | X   |     |

Les frais de nourriture sont évalués, notamment, en fonction de l'âge de l'enfant, et des engagements réciproques.

### ► Allergies, régimes particulier pour Paul

.....

.....

.....

.....

.....

## LES CHANGES

Le change doit être fait dans des conditions de sécurité et d'hygiène. Les parents s'engagent à fournir les couches, une ou plusieurs tenues complètes pour changer l'enfant.

L'entretien du linge sali dans la journée sera assuré par :

|                                                    | Les parents | L'assistant(e) maternel(le) |
|----------------------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| Vêtements de l'enfant                              | X           |                             |
| Draps, serviettes, bavoirs...                      |             | X                           |
| Par ailleurs, qui fournit les produits de toilette | X           |                             |

### ► Matériel et produits utilisés pour l'hygiène de Paul

*Savon de Marseille liquide ou, à défaut, gel lavant.*

## L'ACQUISITION DE LA PROPRETÉ

L'acquisition de la propreté marque le passage de bébé à celui d'enfant et se situe entre 20 et 30 mois lorsque le système nerveux de l'enfant atteint une maturité suffisante pour contrôler ses sphincters. L'apprentissage demande du temps et est progressif avec des possibles retours en arrière, l'affectivité jouant un rôle décisif.

L'enfant est acteur de cette acquisition ; compte tenu des enjeux affectifs, les parents doivent assurer la mise en route de cet apprentissage en étroite collaboration avec l'assistant(e) maternel(le). Attention au respect du corps et à la pudeur de l'enfant. Les moments d'intimité sont à préserver.

L'assistant(e) maternel(le) met à disposition le pot, un siège réducteur...

### ► Accompagnement à l'acquisition de la propreté de Paul

*Sera envisagé selon le développement de l'enfant.*

|                                                          |                                                   |                |              |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|--------------|
| CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE                 | 25-CAP-AEPE-EP3                                   | <b>SUJET 1</b> | Session 2025 |
| Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel | Durée : 1h30 de préparation<br>25 min d'entretien | Coef. : 4      | Page 11/19   |

## LA SÉCURITÉ

L'environnement doit permettre d'assurer le bien-être physique de l'enfant. L'assistant(e) maternel(le) s'engage à respecter les consignes départementales en matière de sécurité.

Il/Elle vous proposera de visiter les différentes pièces où évoluera votre enfant.

- Les produits ménagers et pharmaceutiques seront placés hors de portée de l'enfant.
- L'hygiène du lieu de vie doit être compatible avec l'accueil. N'oubliez pas d'évoquer l'entretien des jeux..., le tabagisme s'il y a lieu...
- Plans d'eau et piscines doivent être inaccessibles aux enfants conformément aux consignes départementales et aux obligations légales (loi du 03 janvier 2003).
- Dans les escaliers, des barrières aux normes en vigueur éviteront les chutes des enfants.

### ► Règles de sécurité mises en place par l'assistant(e) maternel(e) pour l'accueil des enfants

.....

.....

.....

.....

.....

## LE CONTACT AVEC LES ANIMAUX

Les animaux, même très familiers, peuvent avoir des réactions imprévisibles.

Il convient d'être particulièrement vigilant, d'assurer la sécurité de l'enfant et prévenir d'éventuels risques d'allergies par une hygiène rigoureuse.

La présence d'un chien de catégorie 1 et 2 n'est pas compatible avec l'accueil.

Si un animal est présent au domicile, l'assistant(e) maternel(le) doit en informer les parents :

Type d'animal : .....

Les enfants ne doivent jamais rester seuls en présence d'un animal quel qu'il soit.

☐ Les parents ne souhaitent pas le contact de l'enfant avec l'animal.

|                                                          |                                                   |                |              |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|--------------|
| CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE                 | 25-CAP-AEPE-EP3                                   | <b>SUJET 1</b> | Session 2025 |
| Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel | Durée : 1h30 de préparation<br>25 min d'entretien | Coef. : 4      | Page 12/19   |

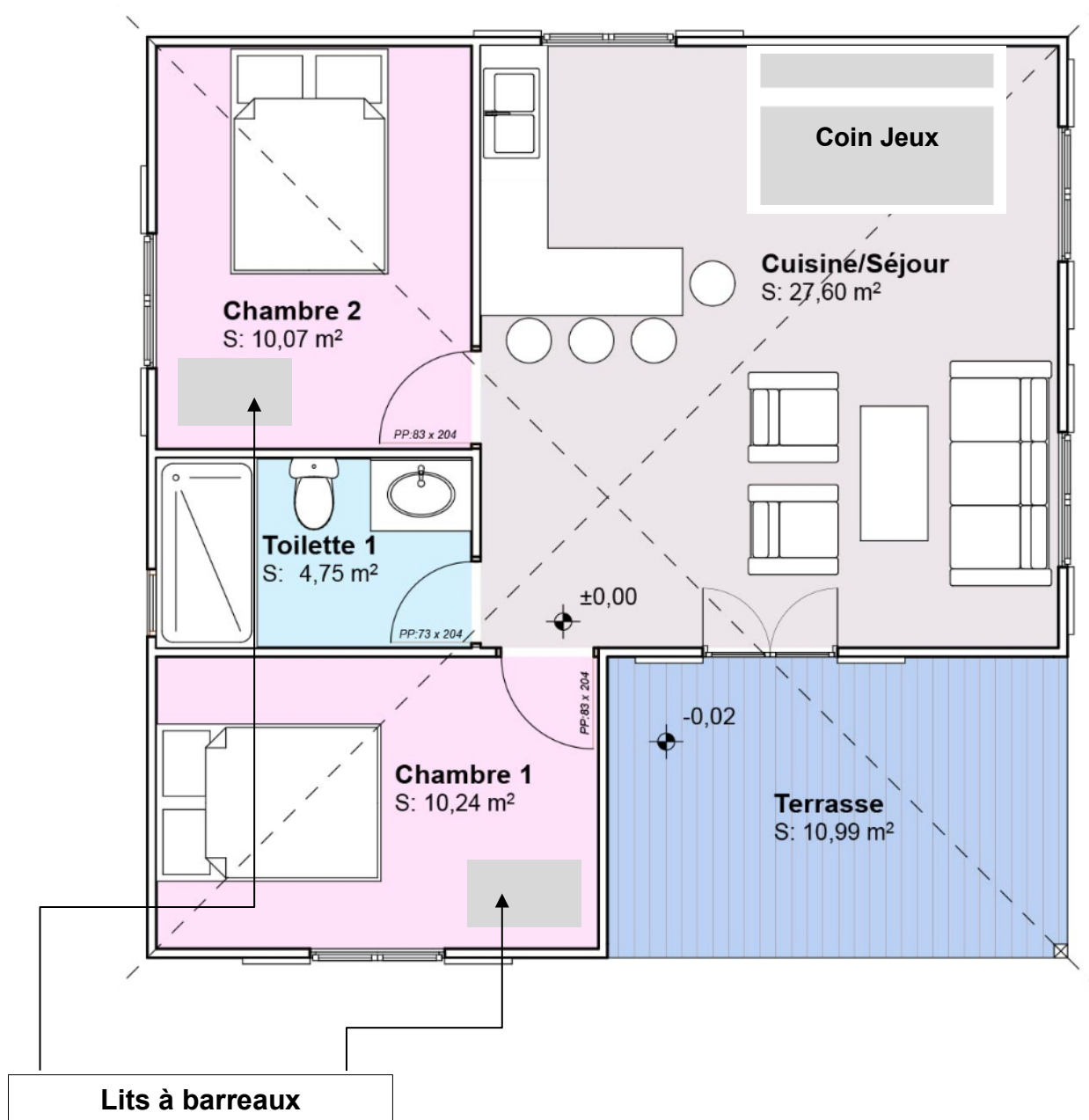
**QUESTION 3 :**

- Élaborer le menu pour le déjeuner de Paul :

|                                                          |                                                   |                |              |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|--------------|
| CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE                 | 25-CAP-AEPE-EP3                                   | <b>SUJET 1</b> | Session 2025 |
| Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel | Durée : 1h30 de préparation<br>25 min d'entretien | Coef. : 4      | Page 13/19   |

## DOCUMENT 1

## Plan de la maison de l'assistant(e) maternel(le)



Source : Document modifié par l'auteur

|                                                          |                                                   |                |              |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|--------------|
| CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE                 | 25-CAP-AEPE-EP3                                   | <b>SUJET 1</b> | Session 2025 |
| Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel | Durée : 1h30 de préparation<br>25 min d'entretien | Coef. : 4      | Page 14/19   |

## DOCUMENT 2

### Les habitudes de vie de Paul et les souhaits de sa famille

#### POUR MIEUX CONNAÎTRE PAUL

##### HABITUDES DE SOMMEIL

- Les signes annonciateurs de sommeil : Paul réclame son doudou et se frotte le visage avec lorsqu'il est fatigué.
- Les habitudes et heures habituelles d'endormissement : Paul dort de 13h30 à 15h30, les volets fermés avec son doudou. Il a besoin d'une présence pour s'endormir.

##### HABITUDES ALIMENTAIRES

- Paul prend son déjeuner vers midi et son goûter vers 16h00.
- Intolérance / allergie alimentaire connue : intolérance au gluten.
- Interdits alimentaires : tous les aliments contenant du gluten, éviter les aliments industriels.
- Les parents préfèrent une alimentation avec des produits frais et de saison.
- Les parents n'autorisent pas le grignotage et les sucreries.
- Paul mange à la cuillère, en petits morceaux.

##### ACTIVITÉS D'ÉVEIL

- Place accordée aux sorties.
- Alternance d'activités motrices et d'éveil

##### ACTIVITÉS au RPE (Relais Petite Enfance)

Une professionnelle de la petite enfance accueille les AMA et les enfants pour des activités variées et la socialisation des enfants.

Les parents autorisent l'AMA à participer aux activités du RPE    oui ☐    non ☐

##### HYGIÈNE ET PROPRETÉ

Paul n'est pas prêt pour l'acquisition de la propreté. Il porte des couches toute la journée

##### AUTRES INFORMATIONS

Le doudou de Paul reste à portée de main à toute heure de la journée.

Paul peut être craintif avec les inconnus et les animaux. Les parents ne souhaitent pas qu'il soit en présence d'animaux durant le temps de garde.

*Source : Document de l'auteur*

|                                                          |                                                   |                |              |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|--------------|
| CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE                 | 25-CAP-AEPE-EP3                                   | <b>SUJET 1</b> | Session 2025 |
| Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel | Durée : 1h30 de préparation<br>25 min d'entretien | Coef. : 4      | Page 15/19   |

**DOCUMENT 3****Le PAI alimentaire de Paul**Nom & Prénom de l'enfant : *MARTINEAU-JACQUES Paul*Age : *18 mois***En cas d'urgence**                      **SAMU ☐ composez le 15**

|                  | Nom                         | Portable              | Travail               | Domicile              |
|------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Parents          | <i>MARTINEAU<br/>Louis</i>  | <i>06.15.12.89.75</i> | <i>03.73.72.15.29</i> | <i>03.73.72.24.12</i> |
|                  | <i>JACQUES<br/>Sabrina</i>  | <i>06.14.24.25.99</i> | <i>03.73.72.26.73</i> | <i>03.73.72.24.12</i> |
| Médecin traitant | <i>CORNU<br/>Pascal</i>     |                       | <i>03.73.72.55.29</i> |                       |
| Pédiatre         | <i>DOUILLET<br/>Patrice</i> |                       | <i>03.73.72.98.13</i> |                       |
| Allergologue     | <i>LEBLANC<br/>Jeanne</i>   |                       | <i>03.73.72.28.71</i> |                       |

Cocher la(les) case(s) correspondante(s) :      Allergie ☐      Intolérance ☐

|                                  |                                                   |
|----------------------------------|---------------------------------------------------|
| Type d'allergie ou d'intolérance | <i>Intolérance au gluten</i>                      |
| Description des troubles         | <i>Troubles intestinaux</i>                       |
| Régime alimentaire               | <i>Proscrire les aliments contenant du gluten</i> |

Les repas sont fournis par les parents :      oui ☐      non ☐

Les repas sont fournis par l'AMA :      oui ☐      non ☐

**Protocole de soins médicaux : prévenir les parents en cas de selles fréquentes et liquides.  
Réhydrater l'enfant en attendant.**Fait à *Dijon*

Les parents

l'AMA

Le médecin de la PMI

*Source : Document de l'auteur*

|                                                          |                                                   |                |              |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|--------------|
| CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE                 | 25-CAP-AEPE-EP3                                   | <b>SUJET 1</b> | Session 2025 |
| Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel | Durée : 1h30 de préparation<br>25 min d'entretien | Coef. : 4      | Page 16/19   |

**La liste des aliments autorisés et à exclure pour les intolérants au gluten****► La liste des aliments à exclure pour les intolérants au gluten**

Les céréales contenant du gluten sont :

- les variétés de blé (blé dur, épeautre, kamut) ;
- l'orge ;
- le seigle ;
- les hybrides de ces céréales (par exemple, le triticale, issu du croisement entre le blé et le seigle).

Il ne faut donc pas consommer :

- du pain, des viennoiseries (brioches, bagels, croissants, etc.) et des pâtisseries (gâteaux, tartes) ;
- des pâtes alimentaires (spaghetti, macaroni, etc.) ;
- des biscuits (salés ou sucrés) ;
- la plupart des céréales pour petit-déjeuner et pour nourrissons ;
- tous les aliments panés, enfarinés ou enrobés de pâte à frire ;
- les pains de viande et de poisson contenant de la farine ou de la chapelure ;
- les soupes en conserve ou en sachet, desserts et sauces liés avec de la farine de blé (béchamel, « roux », crème pâtissière, crème de champignons, sauces soja et tamari, etc.) ;
- toutes les bières ;
- le seitan (aliment végétarien, très riche en gluten).

Il est important de savoir que le gluten se dissimule très souvent dans :

- la charcuterie ;
- le sucre glace ;
- les poivres moulus, mélanges d'épices et assaisonnements (ex. : poudre d'ail) ;
- les médicaments.

**► La liste des aliments autorisés pour les intolérants au gluten**

L'avoine pure est consommable pour plus de 95 % des personnes intolérantes au gluten. Toutefois, par mesure de précaution, il est important de ne manger que des produits à base d'avoine destinés aux personnes atteintes de maladie coéliquae. En effet, ils sont produits, préparés et/ou traités pour éviter toute contamination de l'avoine par une autre céréale, et leur teneur en gluten est inférieure à 20 mg/kg.

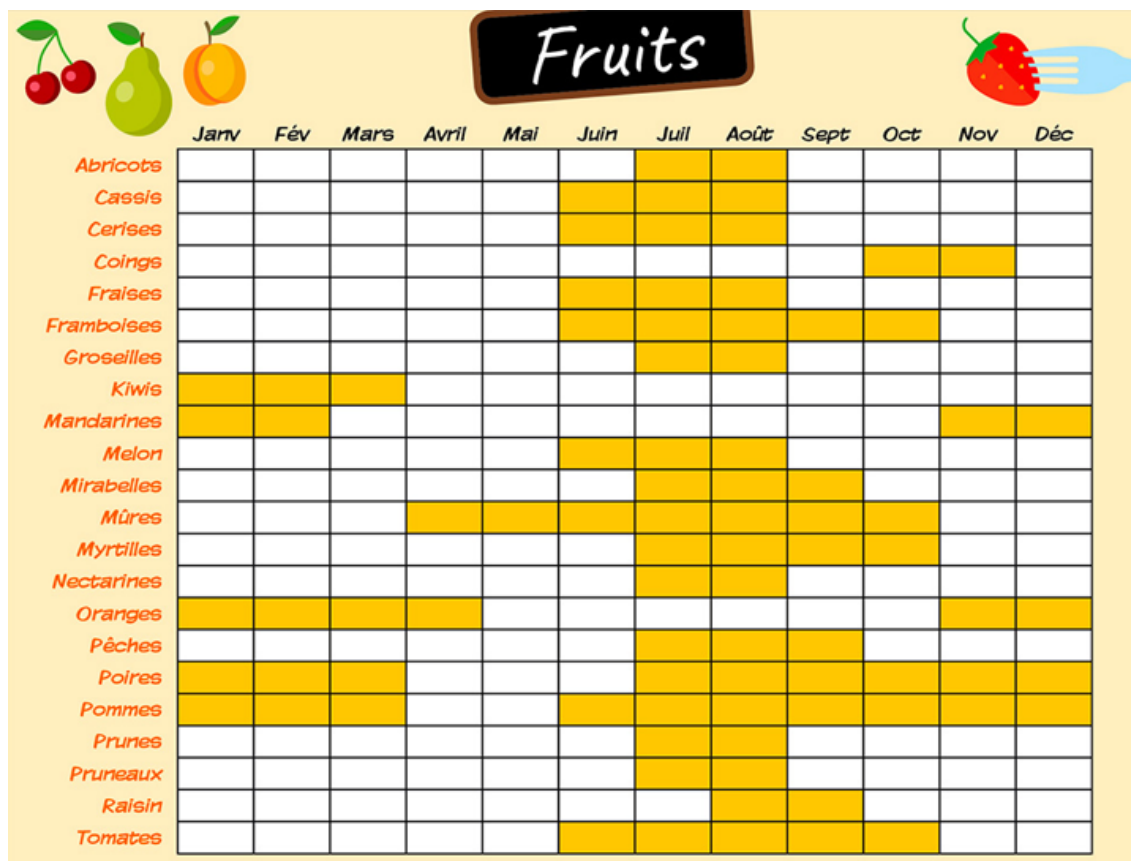
Pour remplacer les produits contenant du gluten, utiliser :

- le riz ;
- le maïs ;
- le sarrasin ;
- les pommes de terre...

Source : AMELI

|                                                          |                                                   |                |              |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|--------------|
| CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE                 | 25-CAP-AEPE-EP3                                   | <b>SUJET 1</b> | Session 2025 |
| Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel | Durée : 1h30 de préparation<br>25 min d'entretien | Coef. : 4      | Page 17/19   |

## Les fruits et légumes de saison

Source : [www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)

|                                                          |                                                   |                |              |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|--------------|
| CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE                 | 25-CAP-AEPE-EP3                                   | <b>SUJET 1</b> | Session 2025 |
| Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel | Durée : 1h30 de préparation<br>25 min d'entretien | Coef. : 4      | Page 18/19   |

# La liste du matériel et des produits



Nettoyant désinfectant sol et surface



Vinaigre ménager



Détergent sol



Bicarbonate de soude



Balai de lavage



Balai vapeur



Robot aspirateur

Source : document de l'auteur

|                                                          |                                                   |                |              |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|--------------|
| CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE                 | 25-CAP-AEPE-EP3                                   | <b>SUJET 1</b> | Session 2025 |
| Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel | Durée : 1h30 de préparation<br>25 min d'entretien | Coef. : 4      | Page 19/19   |